

**ATTESTATION DE CONFORMITE DES STRUCTURES AU SOL**  
**IFTM – ouverture au public du 23 au 25 septembre 2025**

Attestation à renvoyer par mail à [iftm@handisecur.com](mailto:iftm@handisecur.com)

<b>STAND :</b>	<b>Paris Expo Porte de Versailles / Pav 1</b>	<b>Numéro du stand :</b>
<b>Entreprise :</b>		
<b>Contact :</b>		
<b>Numéro de téléphone :</b>	<b>e – mail :</b>	
<p><u>Textes réglementaires de référence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif aux dispositions générales des Établissements Recevant du Public (ERP) ;</li> <li>- arrêté du 18 novembre 1987 modifié relatif aux salles d'exposition ;</li> <li>- cahier des charges du Parc des expositions de la Porte de Versailles (version d'avril 2018 avec avenant n°2 cahier des charges sécurité concernant l'accroche des structures),</li> <li>- règlement sécurité du salon ;</li> <li>- tout texte réglementaire connexe.</li> </ul> <p><u>Points vérifiés (liste non exhaustive) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- stabilité de la structure ;</li> <li>- conformité de l'installation conformément aux spécifications de la notice technique du fabricant et en particulier, respect des abaques de charges et des éventuelles notes de calcul, respect du sens de montage, contrôle de la pose des éléments de structures et de leur liaisonnement, ... ;</li> <li>- conformité au cahier des charges techniques établi par l'organisateur de l'événement ;</li> <li>- respect des charges maximales admissibles par point d'accroche et conformité au cahier des charges techniques du site (note de calcul à la charge du technicien compétent) ;</li> <li>- utilisation et mise en œuvre des accessoires de levage (câble, élingues, manilles, maillons...) conformes aux normes en vigueur ;</li> <li>- conformité des points d'attache sur les structures selon les normes en vigueur en cohérence avec les charges à supporter ;</li> <li>- mise en place d'élingues de sécurité en position tendues notamment pour les palans électriques ; double sécurisation des éléments techniques installés sur le pont lumière ou la structure suspendue, par exemple les projecteurs lumineux, les écrans, les enceintes de sonorisation, les éléments de signalétique..., .</li> </ul>		
<p><b>Technicien compétent de l'entreprise (nom de l'entreprise) .....,</b>  <b>Je soussigné(e) (Prénom, NOM)....., atteste sur l'honneur, être compétent pour signer ce document et avoir vérifié les points énumérés ci-dessus afin que la structure soit conforme à la réglementation française en vigueur et n'engendre pas de risque pour le public (cocher la case correspondante) :</b></p> <p><input type="checkbox"/> oui</p> <p><input type="checkbox"/> non</p>		
<b>Date, signature :</b>		